Qui trop embrasse mal étreint.

et nous fait souvenir du sage conseil de La Fontaine :

Le trop d'expédients peut gâter une affaire,
N'en ayons qu'un, mais qu'il soit bon.

L'auteur s'est caractérisé lui-même dans ce qu'il appelle sa volière :

J'ai dans ma chambre oiseaux en cage
Des rimes en nombre infini :
On se croirait dans un bocage
Au fond d'un bois, dans un grand nid.

Ce n'est ici que doux bruit d'ailes
Que gens piais, que gazouillis :
Je les nomme mes hirondelles
Je les nomme mes bengalis.

Elles sont blanches, jaunes, bleues,
Peintes comme des papillons,
Volent partout, hochent leurs queues ;
Font mille et mille tourbillons.

Je les apprivoise et les baise,
J'aime à les entendre crier,
L'une se perche sur ma chaise
L'autre boit dans mon encrier.

Toutes trottent sur mes volumes,
S'accrochent au plafond, noir ciel !
Quand je veux caresser leurs plumes
Elles viennent au moindre appel.

Les maltraiter, crime des crimes
Elles ont de si tendres os.
Que deviendrais-je sans mes rimes,
Que ferais-je sans mes oiseaux !

Ces vers nous révèlent, comme on le voit, une aptitude originale, ils décèlent un savoir-faire incontestable. »

M. Renouard termine son rapport de la manière suivante :

« J'entendais dernièrement un professeur distingué qui, dans un discours plein d'entrain et de vérité, conviait ses auditeurs à apporter à toute étude un grand esprit de recherches et d'observation. Ce professeur disait alors : « Frères, il faut chercher. » Je n'ai certes pas l'autorité nécessaire pour engager personne à suivre ce conseil, je me contenterai de rappeler à nos lauréats cet adage de La Fontaine :

Travaillez, prenez de la peine
C'est le fond qui manque le moins.

» Notre société, toujours fidèle à ses prémices, récompensera toujours les travailleurs dévoués qui viendront à elle, suivant en cela un précepte qu'elle n'a cessé jusqu'ici de mettre en pratique : *Lumen roferre, palmas largiri.* »

L'orateur a été vivement applaudi.

M. Van Hende, qui lui a succédé, a lu le rapport sur le concours des chauffeurs, et les récompenses à décerner aux vieux serviteurs.

Voici, par ordre de mérite, les résultats du concours de chauffeurs :

Diplôme de chauffeur-conducteur.

1. Adolphe Lefebvre, né le 21 septembre 1864, à Lille, employé à la chaudronnerie de MM. Meunier et Cᵉ, à Fives-Lille.

2. Gustave Robert, né le 29 avril 1864, à Saint-Pierre-lez-Calais, employé à l'usine de Fives-Lille.

3. Ferdinand Guilbert, né le 2 avril 1860, à Lille, employé aux ateliers de construction mécanique de MM. Samuel Walker et Cᵉ, à Lille.

4. Louis-Joseph Lefebvre, né le 31 juillet 1864, à Lille, employé aux ateliers de serrurerie de M. Lefebvre, rue du Long-Pot, à Fives-Lille.

Certificat de capacité de chauffeur.

1. Adolphe-Joseph Decoster, né le 12 avril 1853, à Lille, attaché à la chaudronnerie de MM. P. Villette, à Lille.

2. Jules Verriez, né le 25 septembre 1849, à Aubigny-au-Bac, employé à la Compagnie du chemin de fer du Nord (Dépôt de Fives-Lille)

3. Augustin Deleval, né le 25 avril 1855, à Marquillies, employé à la Compagnie du chemin de fer du Nord, à Hellemmes.

4. Louis Mathieu, né le 25 juillet 1859, à Lille, employé à la fabrique de fils retors de MM. J. Thiriez père et fils, à Loos.

5. Maurice Basier, né le 7 avril 1868, à Fives-Lille, employé aux ateliers de la Compagnie de Fives-Lille.

6. François-Joseph Descarpentries, né le 6 août 1852, à Bouvignies, employé aux ateliers de la Compagnie du Chemin de fer du Nord, à Hellemmes.

7. Paul-Auguste-Jean Schalleidner, né le 14 août 1840, à Luneville (Meurthe-et-Moselle), employé aux ateliers de la Compagnie de Fives-Lille.

8. Henri Potier, né le 25 janvier 1858, à Lille, employé aux ateliers de carrosserie de M. Witteboll, à Lille.

9. Emile Planque, né le 3 mars 1855, à Vieille-Eglise (Pas-de-Calais), employé au dépôt du Chemin de fer du Nord, à Fives-Lille.

10. Pierre Costeux, né le 23 février 1850, à Guines (Pas-de-Calais), employé à l'usine de Fives-Lille.

La *prime Parnot* (100 fr.) a été décernée au sieur Jean Timbreman, chauffeur depuis 39 ans chez M. Desreumeaux-Cailleret, à Quesnoy-sur-Deûle.

M. Van Hende a proclamé ensuite les rappels de médaille, décernés aux vieux serviteurs qui sont depuis au moins dix ans lauréats de la société :

Nous ne donnons que les noms des lauréats appartenant aux villes de Roubaix-Tourcoing. Ce sont :

Louis Dupire, lauréat de 1864, infirmier principal à l'Hôtel-Dieu de Roubaix, depuis 1824. Une nouvelle période de vingt années, jointes aux quarante ans de service précédemment proclamés, forment une carrière qu'on ne saurait trop entourer d'honneur et de considération.

Louis Hasse, lauréat de 1871, depuis quarante-neuf ans, chez M. H. Beuscart-Parent, fabricant de harnais, à Roubaix.

Françoise Delmare, lauréate de 1873, depuis quarante-sept ans chez MM. Lamourette et Leroux, filateurs à Tourcoing.

Parmi les lauréats *anciens ouvriers*, la grande médaille d'honneur a été décernée à Jean-Baptiste Vandeputte, depuis 34 ans, chez M. Toulemonde-Destombe, à Roubaix. Dénué d'instruction dans son enfance, Vandeputte comprit l'intérêt d'en acquérir : il se mit à l'étude et devint directeur de l'ourderie. Aujourd'hui, il élève douze enfants du seul produit de son travail, sans jamais recourir à l'assistance publique.

Louis Delnatte, 35 ans de service, d'abord comme fileur, puis conducteur de renvideurs et enfin surveillant de nuit au peignage de MM. Philippe Lamourette et Leroux frères, à Tourcoing. Trois de ses enfants travaillent dans la maison depuis 10 à 15 ans.

Jean-Baptiste Lesage, monteur de Jacquarts, depuis 37 ans, chez M. H. Beuscart-Parent, fabricant de harnais, à Roubaix. Toujours respectueux et obéissant envers son patron, prompt au travail et plein de condescendance pour ses camarades d'atelier.

Pierre Deleecluse, tisserand, depuis 38 ans dans les ateliers de M. Adolphe Catteau, à Roubaix. C'est la crème de l'honnête ouvrier, dit son patron : il mérite certainement une récompense, et tous ses compagnons désirent, autant que moi, le voir obtenir la médaille d'honneur.

Pierre Hallez, paveur, au service de la ville de Roubaix, depuis l'année 1844. Honnête serviteur, vivement recommandé par M. le Maire de Roubaix, pour son intégrité et sa conduite irréprochable.

François Brabant, 42 ans, des services chez MM. Moule, Lamarre et Cie, (ancienne maison Descat), à Croix.

Les hommes et femmes de confiance, appartenant à Roubaix et Tourcoing, auxquels a été décernée une médaille d'honneur, sont :

Henriette François, servante, depuis 31 ans, chez M. Cheval fils, à Roubaix. Dévouement incomparable et abnégation au-dessus de tout éloge. Se priver pour ses maîtres et pour les enfants confiés à ses soins, voilà le résumé d'une existence qui n'est qu'une suite continue d'actions admirables.

Elisa Plays, servante depuis 37 ans chez M. Benecke, à Roubaix. A su mériter l'estime de ses maîtres et jouit de toute leur considération.

Henri Catoire, domestique, depuis 35 ans, dans la famille Toulemonde-Parent, à Roubaix. Henri a vu trois générations dans la famille de ses maîtres; dans la sienne propre, il a élevé neuf enfants dont l'aîné, entré depuis vingt ans dans la maison de commerce, peut être cité comme le modèle des ouvriers.

Julie Roussel, servante depuis 36 ans chez M. Lefebvre-Delattre, à Roubaix. A l'âge de 25 ans, Julie a risqué sa vie pour sauver celle d'une enfant malade confiée à sa surveillance. Depuis, une autre enfant de la famille n'a dû la conservation de ses jours qu'aux soins dévoués et intelligents de cette excellente créature.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Chambre de commerce de Roubaix

Election du mardi 23 décembre 1884

CANDIDATS :

MM. Henri MATHON, Membre sortant
François ROUSSEL, »
Voldemar LESTIENNE, »
Louis CORDONNIER, en remplacement de M. Funck.
Georges MOTTE, pour deux ans, en remplacement de M. Motte-Bossut, décédé.

Nous souhaitons que les électeurs affirment la confiance que leur inspirent les membres de la Chambre en se présentant en nombre suffisant au scrutin — comme ils l'ont fait du reste pour les élections consulaires — de façon à éviter un second tour.

Le conseil municipal s'est réuni dimanche, sous la présidence de M. Lagache, maire, à l'effet de procéder à l'élection des 24 délégués sénatoriaux et des 5 suppléants que la loi sur la réforme électorale du Sénat attribue à la ville de Roubaix.

La séance est ouverte à 12 h. 10. M. le maire procède à l'appel nominal.

Présents : MM. Julien Lagache, maire ; Alexandre Faidherbe, J.-B. Pennel, P. Destombes, P. Watine, adjoints ; Martel-Delespierre, N. Comerre, H. Salembier, A. Dupire, A. Harinckouck, G. Heyndrickx, G. Legrand, A. Reboux, H. Derville, H. Buisine, S. Chéron, S. Fauvacque, G. Leclercq, A. Senneville, H. Roche, L. Cordonnier, L. Delannoy-Destombes, A. Pollet-Desquiens, J. Cuvelier, A. Béghin-Bonnave, J. Carrette, A. Louage, J.-B. Descamps, H. Sandevoir, P. Orange, P. Dazin, E. Baas.

Absents : MM. Vinchon, adjoint ; F. Roussel, F. Ernoult, P. Catteau.

MM. Vinchon, Ernoult, P. Catteau se sont fait excuser de ne pouvoir assister à la séance.

Le scrutin pour la nomination du secrétaire donne le résultat suivant :

Votants 31. — M. Alfred Reboux, 30 voix, élu. M. L. Cordonnier, 1 voix.

M. LE MAIRE donne lecture des articles de la loi organique de 1875, modifiée par celle du 9 décembre 1884 et du décret convoquant les conseils municipaux en vue des élections sénatoriales.

M. le Maire ajoute : « En exécution des lois et décrets dont vous venez d'entendre la lecture, je vous invite, Messieurs, à faire vos bulletins pour élire, sans débat et au scrutin secret, les délégués sénatoriaux et les suppléants.

» Il y a deux scrutins : l'un, pour les délégués, l'autre, pour les suppléants. »

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Délégués sénatoriaux : Votants, 32, MM. Roche, 32 voix ; Pennel, Vinchon, 31 voix ; Delannoy-Destombes, F. Roussel, P. Watine, 30 voix ; J. Lagache, Chéron, Heyndrickx, Derville, A. Reboux, L. Cordonnier, 29 voix ; Ernoult, Dupire, 28 voix ; Salembier, Pierre Destombes, 26 voix ; Martel-Delespierre, Senneville, 25 voix ; Comerre, Pollet-Desquiens, Fauvarque, Legrand, 22 voix ; H. Buisine, G. Leclercq, 21 voix, élus.

Suppléants : MM. Carrette, 26 voix ; E. Baas, 22 ; P. Dazin, 19 ; Béghin-Bonnave, 18 ; Harinckouck, 17.

Tous ces messieurs acceptent le mandat de délégué ou celui de suppléant.

La séance est levée à 2 heures 1/2.

Un obit solennel sera célébré lundi matin, à 10 heures, en l'église du Sacré-Cœur, pour le repos de l'âme du R. P. Illuminé, de l'ordre des Pères Récollets. Ce vénérable religieux était bien connu à Roubaix, où il avait évangélisé pendant de longues années la population flamande.

Quand les Pères Récollets durent se disperser, à la suite des odieuses mesures prises contre eux, en 1880, par le ministère Ferry, le R. P. Illuminé se retira à Saint-Trond, où son ordre possède une maison.

Il y est mort le 2 novembre, à l'âge de 56 ans ; sa fin édifiante a dignement couronné son existence.

Classe 1884. — Nous avons publié récemment la liste des jeunes gens faisant partie de la classe 1884 ; nous devons y ajouter les noms suivants Arthur-Désiré Squelbert. — Jules Tril.

Grande-Harmonie. — Lundi 22 décembre, à 8 heures du soir, la *Grande-Harmonie* offrira un concert à ses membres honoraires dans son local, rue Saint-Georges. Voici le programme :

Première partie. — A Allegro militaire ; B. le Nouveau Seigneur du village, de Boïeldieu. (Grande-Harmonie). — Fantaisie pour Ocarinas, exécutée par le Cercle Españа. — Romance, (M. Hache.) — Mélodie variée pour violon. (Albert Duhamel). — Pasquille lilloise. (Félicien Drumez, élève de M. Desrousseaux.)

Deuxième partie. — Fantaisie pour Ocarinas, exécutée par le Cercle Españа. — Romance. (M. L. Boutteville. Duo de pistons par MM Albert Dubocage et Emile Honoré. — Romance. (Hache.) — Air varié pour flûte. (Th. Florquin). — Pasquille lilloise (Félicien Drumez).

N.-B. — Il ne sera pas envoyé d'invitations.

Un sauvetage. — Jeudi soir, à six heures, M. Edmond Selosse, entrepreneur, rue de la Rondelle, passait sur le pont tournant de Wattrelos, quand il entendit, à une faible distance, des appels désespérés qui provenaient du canal. Il y courut et vit un homme qui se débattait dans l'eau, près du bord, sans pouvoir reprendre pied. Ce malheureux, en marchant le long de la berge, avait perdu l'équilibre, et il allait infailliblement se noyer.

M. Selosse s'empressa de lui porter secours, non sans danger pour lui-même, car l'obscurité était profonde, et la berge, détrempée par la pluie, offrait un point d'appui très peu solide. Lorsque cet individu fut sauvé, il remercia chaleureusement M. Selosse, entra avec lui dans un estaminet voisin et s'éloigna ensuite sans décliner son nom.

Samedi matin, le sauveteur a reçu une lettre de remerciements, signée : « Un neveu ». Ce « neveu » ne lève pas l'anonyme de celui qui doit la vie à M. Selosse.

M. Selosse serait cependant heureux de connaître le concitoyen qu'il a arraché à la mort.

L'affaire de la rue du Fontenoy. — Jules Leplat qui, dans la soirée du 2 novembre, avait porté plusieurs coups de couteau à Vincent Dever, à la suite d'une discussion de cabaret, vient d'être condamné par le tribunal correctionnel de Lille à 1 an de prison et 15 francs d'amende pour coups et blessures.

Le parquet avait écarté la prévention de tentative de meurtre ; Jules Leplat se tire donc à bon marché. Quant à Dever, il a repris son travail.

Vols. — Elodie Vandale, bobineuse, demeurant rue Turgot, a été arrêtée, samedi, pour vol, sur la plainte de M. Auguste Sthoon.

— MM. Marais et Bayard, de la brigade de sûreté, ont été assez heureux pour découvrir les auteurs du vol commis l'avant-dernière nuit au bazar de la rue St-Georges. Ce sont deux jeunes gens de 16 à 17 ans, Lepers et Allinckx ; ils ont été arrêtés à l'estaminet de l'Empereur, rue des Longues-Haies, où ils logeaient dans une chambre commune.

Les pronostics qui faisaient concevoir le temps serein de jeudi et vendredi, ne se sont pas réalisés. Pendant toute la journée de samedi, les averses se sont succédées presque sans interruption.

La nuit suivante, une violente bourrasque a sévi sur notre ville. La tempête n'a heureusement causé que très peu de dégâts.

A l'Hippodrome roubaisien. — Depuis quelques années, il faut l'avouer, une sorte de défaveur semble s'attacher aux cirques, et la faute en est un peu à ces derniers. A moins d'être amateur passionné de chevaux — privilège réservé au petit nombre — comment ne pas s'ennuyer en présence d'un spectacle toujours pareil ! On voit des écuyers habiles, nous n'en disconvenons pas, des écuyères pleines de grâce et de talent, des équilibristes et des *clowns* plus ou moins amusants ; et puis, après ? La série des clowns, des équilibristes, des écuyères et des écuyers recommence, et l'intérêt ne tarde pas à disparaître pour faire place à l'ennui.

Ces exhibitions, importées d'Angleterre, sont quelque peu démodées ; en France, nous aimons tous le nouveau, et, sous ce rapport, la province est aussi parisienne que la capitale !

On ne peut pas reprocher au cirque Continental cette monotonie, cette uniformité du programme. Ses représentations sont, au contraire, aussi variées que possible, elles offrent des attractions qui causent aux spectateurs un plaisir toujours grandissant. On s'y amuse réellement beaucoup.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner de la vogue dont elles jouissent. Dimanche et lundi, l'Hippodrome était comble, malgré ses vastes proportions. Malheur aux retardataires : ils devaient s'en retourner bredouilles, faute de place. Jeudi, salle absolument *select* : c'est le jour du monde élégant.

M. Léon a eu l'art de plaire à toutes les classes de la société ; ce résultat prouve combien ces soirées sont divertissantes.

Jetons un coup-d'œil sur le programme : nous voyons d'abord des écuyers comme MM. Ratty et Edmonds, des artistes comme Mmes Rovigha et de Corby, qui poussent la science de l'équitation à ses dernières limites. Ils ne fatiguent pas le public par des exercices trop prolongés, et leur talent n'en est que plus agréable.

M. Geretti, gymnasiarque, accomplit des tours vertigineux ; les frères Trapnell unissent une force herculéenne à une extrême souplesse. Nous rencontrons ensuite deux ravissantes petites filles, Mlles Blanche et Lillian ; l'une opère des prodiges comme danseuse, l'autre, comme jongleuse.

Parlerai-je des animaux savants ? Il y a des chiens, des oies, un porc qui n'est pas le moins étonnant de tous. Le clow *Gougou*, son maître, se partage les faveurs du public avec *Auguste l'Idiot*.

Et le *concert abracadabrant*, qui a joui cet été d'un si vif succès au concert des Ambassadeurs. A ce propos, citons un fait amusant qui s'est produit à l'une des dernières soirées et dont les spectateurs ont grandement gaussé. Un agent de police, de surveillance à l'une des entrées latérales, voyant cette troupe de funambulesques acteurs faire irruption dans la salle, a voulu leur en interdire l'accès. Il s'en est suivi une violente altercation, et le brave agent, trop zélé, a dû essuyer toutes les plaisanteries des clowns.

Le régisseur a mis fin à cette scène qui menaçait de tourner au tragique. Le public se tordait de rire.

Quant aux *Paveurs mélomanes*, c'est le *clou* de chaque représentation, et leur succès ne se dément pas.

La troupe de M. Léon nous quitte jeudi : elle nous réserve auparavant des surprises nouvelles.

G. C.

TOURCOING

Délégués sénatoriaux — Le conseil municipal s'est réuni dimanche à midi pour élire les délégués sénatoriaux. Voici les résultats du scrutin :

Délégués : MM. Sasselange, Rasson, Lefrançois, Glorieux, Fageur, Jubarru, Dupont-Jevenois, L. Grau, Fournier, Doublemart, Dron, Dehaene, Delsalle, Honoré-Dhalluin, Desmette, Dessauvages, Monmarché, 22 voix ; Darras, 21 voix ; Hassebroucq, 20 voix ; Honoré-Dumortier, 19 ; Gouvet, 18, élus.

Suppléants : MM. César Montagne, Desbourries, Muller, Salembier, 21 voix.

Lourdes. — Le pèlerinage a été véritablement édifiant. Tout les paroissiens se sont fait un devoir de répondre à l'appel de leurs zélés et bons pasteurs.

Tous les matins les communions étaient nombreuses ; les fidèles accouraient en foule à tous les offices.

Le dimanche, à la grand'messe, la cérémonie a été splendide.

On sentait combien est vive la foi dans notre chère cité.

Chronique du bien. — MM. Victor Catteau et Paul Lefebvre, sous-brigadiers de l'octroi, entendirent, il y a quelques jours, vers neuf heures du soir, des cris plaintifs qui semblaient partir du ruisseau qui coule rue de Gand, sur la route de Risquons-Tout. Ils coururent, et trouvèrent dans le ruisseau, la tête dans l'eau, un vieillard de 85 ans. Ce pauvre homme, Augustin Delsalle, est un habitant des Vingt-Ballots.

Trompé par l'obscurité, il était tombé dans le ruisseau où il allait infailliblement périr, quand de prompts secours lui furent apportés par MM. Lefebvre et Catteau.

Lorsqu'ils l'eurent retiré de l'eau, ils lui prodiguèrent les soins les plus empressés. Revêtu du paletot de M. Catteau qui s'en était dépouillé à son profit, le vieillard fut transporté dans un estaminet voisin ; ses sauveteurs le réconfortèrent avec un peu de café chaud, puis ils le firent transporter chez lui en voiture de place.

Cet acte de dévouement méritait d'être signalé, et il fait le plus grand éloge de MM. Paul Lefebvre et Victor Catteau.

Vol. — Samedi matin, à onze heures, la servante de M. Louis Penant, cafetier, près de l'Hôtel-de-Ville, était montée dans sa chambre. Tout à coup, on l'entendit pousser des cris désespérés. La pauvre fille venait de s'apercevoir que l'armoire placée près de son lit avait été forcée et qu'une somme de onze cents francs, provenant d'un récent héritage, venait de lui être volée. Elle doit se marier sous peu. La police croit être sur la trace du coupable.

Tentative de vol. — Hier après-midi, pendant qu'il n'y avait personne à la maison, on s'est introduit chez Mme veuve Trentesaut. La propriétaire voulant rentrer, fut fort étonnée de trouver sa porte fermée au verrou. L'alarme ayant été donnée, le voleur prit la fuite par l'issue donnant dans la rue de la Boule-d'Or avant d'avoir pu enlever quoique ce soit.

LILLE

L'assemblée générale des abonnés du réseau téléphonique de Lille, a eu lieu jeudi, à la Société industrielle, sous la présidence de M. G. Dubar.

Le président a rendu compte des négociations poursuivies auprès de M. l'ingénieur-directeur de Lille et des démarches faites auprès de M. le ministre des postes et télégraphes à Paris.

Il a fait connaître les concessions consenties par l'administration et pour le taux de l'abonnement, et pour le paiement des frais de premier établissement, et sur différents points de détail.

Dès que le chiffre de 201 abonnés sera atteint, et on y arrivera très rapidement à Lille, le prix de l'abonnement sera abaissé à 150 francs ; en y ajoutant 50 francs l'an, pour les frais de premier établissement, suivant la proposition de l'administration, on arrive à un chiffre total de 200 francs tout compris. C'est ce que la réunion des abonnés réclamait dès le premier jour. Reste cependant l'appareil téléphonique, que devront acheter les abonnés ; la commission a négocié avec plusieurs constructeurs pour obtenir des prix plus avantageux et, de ce côté encore, elle est arrivée à des concessions importantes.

La réunion a décidé d'accepter désormais les nouvelles conditions de l'Etat, sous la réserve que la commission continuerait ses efforts pour obtenir la suppression des 25 centimes payés dans certains cas par le destinataire et le droit, pour tous les abonnés d'un réseau, d'user gratuitement de toutes les cabines publiques de ce réseau

La réunion a exprimé à M. Dubar, président, à M. Eckmann, secrétaire, et aux membres de la commission sa reconnaissance pour les résultats obtenus ; elle a décidé de maintenir d'une façon permanente la commission chargée de défendre ses intérêts ; et a voté, à l'unanimité, une cotisation de 5 francs par abonné pour les menus frais de cette commission.

Un certain nombre de personnes ayant manifesté l'intention de s'abonner le jour où le prix sera abaissé à 150 francs, des abonnements conditionnels à ce prix seront reçus par le président de la commission, Grande-Place, 8, à Lille.

Par décret inséré ce matin, à l'*Officiel*, sont nommés percepteurs : M. Dubois, à Croix ; M. Bianchi, à Mons-en-Pévèle ; M. Delaporte, à Raches.

Nomination. — Par décret du 13 décembre, Mᵉ Boitel jeune, avocat, nommé avoué, en remplacement de Mᵉ Pajot, a prêté serment, hier, en cette qualité, devant le tribunal civil.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal, n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Monsieur le Directeur,

Comme journaliste, vous devez connaître toutes les rues de la ville, même la rue Daubenton. Mais je parie que les trois quarts des Roubaisiens partagent l'ignorance où j'étais à propos de cette rue.

Je me la figurais un tronçon sans importance, placé dans un quartier perdu. Grande a été ma surprise, ayant à y faire une course, d'apprendre que la rue Daubenton est le prolongement de la rue de la Fosse-aux-Chênes, et de trouver là une rue large, longue, bien percée, bien bâtie.

Seulement, j'ai été encore aussi surpris de constater que, dans cette belle rue, presque personne ne passe.

C'est qu'en effet, la rue Daubenton n'aboutit nulle part ; elle diffère peu d'un cul-de-sac, n'ayant de communication que par un tronçon mal pavé avec le seul chemin du Beau-Chêne qui, lui-même, ne mène nulle part.

Malgré les ornières, j'ai poussé ma pointe jusqu'au bout, et de là, voyant la campagne libre jusqu'à la frontière de Belgique, à deux kilomètres environ, je me suis écrié :

« Quelle belle voie on ferait en prolongeant la » rue Daubenton jusque-là.

» Quel beau débouché ce serait pour cette partie » de la ville ! »

Voulez-vous, monsieur le Directeur, parcourir ensemble le plan de Roubaix ?...

Voyez... voici des routes rayonnant vers Tourcoing, Mouveaux, Croix, Lannoy, Wattrelos, mais dans la section du territoire comprise entre la route de Wattrelos et la route de Tourcoing, c'est-à-dire sur un tiers ou un quart du pourtour de Roubaix, aucune issue que le mauvais petit chemin tortueux menant au Mont-à-Leux.

Comment se fait-il qu'il n'y ait pas là une route directe avec la frontière qui nous touche, alors que nous avons avec la Belgique des rapports si nombreux, de tous les jours et de toute nature ?

C'est une lacune à combler ; et s'il vous plaît de jeter l'idée au vent, en publiant ma lettre, je crois qu'elle fera son chemin.

Il y a des inventions si simples que, lorsqu'elles surgissent, chacun s'étonne de n'y pas avoir pensé plus tôt.

Agréez, etc. *Un observateur.*

Chambre de commerce de Roubaix

Séance du 18 décembre 1884

Etaient présents : MM. A. Delfosse, président ; Scrépel-Roussel, vice-président ; Julien Lagache, Voldemar-Lestienne, Eloy-Duvillier, Henri Mathon, François Roussel, Alex. Vinchon.

Absent avec justification, M. Parent-Monfort.

Absent sans justification, M. Gustave Wattinne.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

La Chambre décide qu'un nouvel avis serait donné aux industriels de la circonscription pour leur rappeler qu'une exposition universelle, à laquelle le gouvernement français doit prendre part, aura lieu à Anvers de mai à octobre 1885, sous le haut patronage de S. M. Léopold II ; que le délai pour les admissions, déjà prorogé plusieurs fois, arrive à son dernier terme et ne dépassera pas le 31 décembre 1884 ; qu'enfin, les documents imprimés relatifs à cette exposition sont mis à la disposition des intéressés au secrétariat de la Chambre (Bibliothèque publique).

Conformément au vœu exprimé par le comité de la condition publique, M. Musin, directeur, soumet à la chambre de commerce la lettre d'un industriel de cette ville, relative au décreusage des laines, et de laquelle il résulte que les vendeurs refuseraient non-seulement de participer aux frais des opérations, mais encore de tenir compte des résultats accusés par le décreusage, et ce jusqu'à ce que la chambre de commerce se soit prononcée sur le taux de reprise à tolérer.

La chambre n'a rien à voir dans le refus de participer aux frais des opérations du décreusage, puisque ce contrôle est *facultatif* et que les parties sont seules juges de l'intérêt qu'elles peuvent avoir à y recourir.

Quant au taux de reprise à tolérer, la Chambre possédant des éléments suffisants d'appréciation, estime qu'il y a lieu de le porter à 19 0/0 au lieu de 18 1/4 0/0, parce qu'il est avéré qu'un peigné ne contint-il pas de matières étrangères, perd néanmoins dans la manutention du décreusage un quantum qui peut être évalué à une moyenne de 3/4 0/0. — La Chambre charge son président de s'entendre à ce sujet avec Tourcoing et Fourmies, et la mesure étant adoptée en commun, d'en donner avis au commerce.

Le comité de la condition publique, saisi de la question du tarif des nouveaux emballages pour les marchandises destinées à l'exportation, a émis le vœu que le président de la chambre de commerce, d'accord avec son collègue de Tourcoing, provoque une entente pour l'adoption d'un tarif uniforme dans les conditions publiques de Roubaix et de Tourcoing.

Le tarif de la condition de Tourcoing ne s'élève qu'à 1 fr. 30 c. ; celui de la condition de Roubaix a été fixé à 2 fr., y compris la manutention de la reproduction des numéros, par délibération du comité en date du 24 octobre 1876, et il s'agirait de le réduire par l'emploi de toiles d'une qualité inférieure.

La chambre, consultée par M. le président, émet l'avis qu'une entente entre les deux villes est en tous points désirable, non-seulement pour la fixation d'un tarif commun, mais encore pour le choix d'un type unique d'emballage.

La Chambre des députés a été saisie, le 10 mars 1883, d'une proposition de loi ayant pour objet de porter de quinze années à vingt la durée des brevets d'invention. M. le ministre du commerce transmet à la Chambre de commerce de Roubaix, pour avoir son avis, un exemplaire de l'exposé des motifs et de la proposition de loi.

Après une discussion approfondie, la Chambre, s'associant aux considérations émises dans l'exposé des motifs et vu la tendance qui se produit dans la plupart des pays pour la prolongation de la durée des brevets, déclare donner un avis favorable au projet de loi tendant à porter à vingt années la durée des brevets d'invention et à faire participer au bénéfice de ladite loi les titulaires de brevets en vigueur au moment de sa promulgation.

M. le président fait à la Chambre l'exposé suivant :

A la suite de la guerre, un impôt a été mis sur les papiers. Cet impôt a été fixé pour « les papiers blancs », à 10 fr. 40 c. les cent kil. et même à 11 fr. 60 c. et 15 fr. pour deux catégories de papiers de luxe ; à 5 fr. 20 c. les cent kil., pour les papiers de paquetage de toutes sortes.

Depuis plusieurs années, les démarches les plus pressantes sont faites pour obtenir le dégrèvement total de cette matière ; mais l'état des finances est tel que les fabricants de papier ont été jusqu'à présent éconduits avec force promesses pour l'année suivante. Craignant encore pour cette année le même sort, les fabricants de papiers blancs et de papiers de luxe, cherchent à se faire dégrever d'une partie de l'impôt qui leur incombe, et, sous prétexte de ne pas rompre l'équilibre budgétaire, ils proposent au gouvernement l'unification de la taxe, c'est-à-dire que nos papiers de paquetage payeraient 8 ou 9 fr. au lieu de 5 fr. 20 c., et que les papiers blancs et de luxe seraient dégrevés de la différence.

La chambre de commerce de Roubaix voit avec peine cet acharnement à rejeter sur l'industrie des tissus le poids des impôts ; elle proteste de toutes ses forces contre la proposition qui tend à grever, au profit de l'imprimerie, notre production manufacturière déjà si éprouvée dans ses diverses branches. En effet, l'emploi du papier de paquetage et de pliage est considérable dans nos centres industriels, et l'augmentation de l'impôt, en atteignant non-seulement les emballeurs, les apprêteurs, les peigneurs, mais une foule d'autres industries auxiliaires, frapperait en définitive nos produits qui, accablés de charges et privés de protection, ne peuvent plus depuis longtemps lutter contre la concurrence étrangère.

Si les nécessités budgétaires ne permettent pas, cette année, le dégrèvement complet, la Chambre demande avec instance qu'au moins pour le papier industriel le droit ne soit pas augmenté et que la taxe soit maintenue en son état actuel.

M. Delfosse entretient la Chambre de l'état de la question des admissions temporaires. Il résulte de cette communication que M. le ministre a l'intention de consulter à ce sujet le conseil supérieur du commerce et M. Delfosse s'attend à être incessamment appelé à Paris.

Le Président,
A. DELFOSSE.

NORD

L'exposition de Dunkerque. — M. Jules Ferry a reçu samedi matin une délégation composée de M. Trystram, député, du maire et du président de la chambre de commerce de Dunkerque. Cette délégation, qui a été présentée par M. J. Cambon, préfet du Nord, est venue entretenir le président du conseil de l'exposition qui s'organise à Dunkerque, et qui s'ouvrira en 1886.

Le président du conseil est favorable à cette exposition.

La délégation s'est ensuite rendue auprès du ministre du commerce, qui a promis tout son concours.

Le ministre de la guerre, auprès duquel s'est également rendue la délégation, a laissé espérer qu'aucune complication ne surgirait au sujet de l'emplacement.

Hem. — Avant-hier, on a retiré de la Marque le cadavre de H. Delattre, âgé de quarante-trois ans, chauffeur chez M. Dufermont, meunier. Delattre, pour regagner le moulin, devait passer sur une planche de 40 centimètres de largeur jetée au-dessus de la rivière, et on croit que c'est à ce moment que, perdant l'équilibre, il est tombé à l'eau.

Cysoing. — M. Mouren, juge d'instruction, accompagné de M. le docteur Castiaux, s'est rendu hier à Bachy, canton de Cysoing, pour une affaire grave.

Le 15 de ce mois, mourait presque subitement, un enfant de six mois, fils de Léonie Lancelles, âgée de vingt-trois ans, mariée, il y a quelques mois, à Emile Mairesse, âgé de vingt-cinq ans. Aussitôt la rumeur publique accusa ce dernier d'être l'auteur de cette mort. Les époux Mairesse s'en défendirent. Le médecin avait délivré le permis d'inhumation, puisqu'il n'avait vu sur le cadavre aucune trace de violence, mais il avait remarqué à la bouche une écume sanguinolente qui avait jeté un peu de trouble dans son esprit. On ouvrit une enquête.

Les témoignages recueillis dans le voisinage ne furent pas défavorables. On disait même que Mairesse aimait assez cet enfant, bien qu'il ne fut pas le fruit de ses œuvres.

Cet enfant était maladif. Dans la nuit du 14 au 15, il avait beaucoup pleuré, d'après la déclaration de la mère, et vers quatre heures du matin, il s'était endormi.

Vers huit heures, la femme Mairesse se rendit chez l'épicière voisine, et à une question que celle-ci lui posa au sujet de la santé de son enfant, elle ne répondit pas.

Or, on assure que Mairesse a déclaré à l'état-civil que l'enfant était mort à sept heures, et sa femme, interrogée, a confirmé cette déclaration. On en a conclu qu'à huit heures, lorsque la femme Mairesse s'est rendue chez l'épicière, elle savait que son enfant était mort.

En présence des accusations persistantes de la rumeur publique et des déclarations des époux Mairesse, l'autorité a ordonné une enquête qui se poursuit.

Fourmies. — *La grève.* — Comme nous le faisions pressentir jeudi dernier, la grève vient de se terminer ou à peu près. Ce matin, tous les tisseurs de la *Sans-Pareille* ont repris le travail, moins une vingtaine d'entre eux, dont les métiers étaient occupés et dont les noms ont été tirés au sort.

Au *Fourneau*, à cinq heures du matin, une soixantaine de tisseurs sont rentrés ; on croit que les autres vont suivre.

En tous cas, les patrons ne paraissent pas désirer beaucoup que tous les métiers soient occupés et ils déclarent même nettement que, vu la difficulté du placement des tissus, si une cinquantaine de métiers restaient improductifs, cela n'en ferait que mieux leur affaire.

Triste situation pour les ouvriers, comme pour les patrons.

Bailleul. — Vendredi soir, un wagon du train de marchandises de 10 h. 40 a déraillé en pleine voie, à un kilomètre de la gare, par suite de la rupture d'un support des roues.

Des mesures ont été immédiatement prises pour déblayer la voie et assurer en toute sécurité, le passage de l'express, qui passe à 12 h. 07.

Il n'y a pas eu d'accident de personne.

Bourbourg. — Le père Oscar de Noioberne, ancien élève de Marcq, missionnaire apostolique, vient de rentrer en France après un séjour de vingt-deux ans en Cochinchine. Ce courageux et dévoué apôtre est en ce moment à Bourbourg, chez son père, l'honorable M. Victor de Noioberne, ancien adjoint au maire.

FEUILLETON DU 21 DÉCEMBRE — (Nᵒ 23)

LA PEAU DU MORT

XIII

SUITE.

— Ivresse est moins bien que délire.

Et sans répondre autre chose, Montussan bondit tout à coup, se trouva sur ses pieds on ne sait comment, et arracha au peintre ses pinceaux et son appuie-main.

— Attends, dit-il

— Tu n'es pas fou, tu es enragé, s'écria Riaux.

— Attends, te dis-je.

Montussan prit une toile immaculée, la posa sur un chevalet très haut, et, sans s'asseoir, avec une sûreté de main et une indicible rapidité d'exécution, il se mit à dessiner une tête.

— Tu vas voir, tu vas voir, disait-il en travaillant avec une sorte de frénésie.

Riaux, les yeux agrandis par l'admiration, le regardait peindre.

La besogne avançait, avançait à miracle. Il n'y avait pas vingt-cinq minutes qu'elle était commencée et déjà le peintre reconnaissait Geneviève un peu idéalisée, mais non pas embellie, car c'était impossible.

— Tu vas voir, tu vas voir, répétait toujours Montussan.

Avec une sorte de fièvre il peignait. Dans son œil ardent on devinait qu'il prévoyait son œuvre achevée éclairant l'atelier de sa beauté rayonnante.

— Tu crois l'avoir contemplée, Riaux, tu crois la connaître. Quelle erreur ! Le jour où nous l'avons ramenée chez sa mère, la pauvre enfant n'était que l'ombre d'elle-même. C'est hier, c'est aujourd'hui qu'il aurait fallu la voir.

J'ai pu, pendant près d'une heure, étudier cette tête divine. Imagine une figure qui n'a pas fait la sottise de se développer régulière. Elle n'a point une de ces bouches bêtement étroites, rêve des demoiselles de la rue du Sentier qui passent une heure chaque jour à répéter *petite pomme*. Non, elle a une bouche pour sourire et quel sourire ! Tiens ! tu le vois déjà. Ses lèvres sont charnues et d'un rose vif, ses joues pleines ont quatre fossettes. Sur son front large, haut, bien droit, est plantée une abondante chevelure noire, dont les épis lui font, sans qu'elle s'en doute, un diadème admirable. Des nattes épaisses encadrent le visage en caressant une oreille que je ne puis voir sans être effrayé de tant de grâce. Le nez droit, sérieux, distingué, corrige un peu le côté diabolique de cette beauté. Enfin tout cela est éclairé par deux grands yeux noirs, profonds comme des abîmes et doux... doux.

Riaux ouvrit la bouche.

— Laisse-moi parler. Je ne sais pas au juste ce que je te dis. Mais je sais que l'inspiration m'est montée au cerveau. Oui, je vais reproduire l'image de Geneviève, sa muette image ; car ce que je ne pourrai pas lui donner, c'est la parole, cette voix d'or qui rendrait fous les plus rassasiés. Il n'est pas au monde un regard pareil. Il n'y a jamais eu de voix semblable. Si l'humanité venait à être convoquée pour choisir une reine, elle serait élue par acclamation.

Tiens ! Voilà l'expression de ses yeux, aujourd'hui, quand je lui ai annoncé que sa mère consentait à recevoir Gaston, à ne pas s'opposer à leur mariage.

— Quoi ! c'est toi qui...

— Oui, c'est moi qui vais la marier. Elle l'aime, ce garçon. Son bonheur, elle me le devra. Comprends-tu cela ? Je serai le bienfaiteur de Geneviève.

— Mais toi, tu l'aimes, malheureux !

— Moi ! riposta Montussan, il s'agit bien de moi ! Il s'agit d'elle, d'elle seulement. Et puis, qui t'a dit que je l'aime ?

— Ça ne se voit pas !

— Oh ! ses yeux ! ses yeux ! s'écria Montussan en levant vers le ciel sa palette et ses pinceaux, qui saura jamais rendre ce qu'ils contiennent de pudeur, de tendresse inconsciente et de voluptés qui s'ignorent

— Tu es absolument insensé.

— Attends, attends, je tiens la note. Maintenant tais-toi, ne dis pas un mot, ne me trouble plus. Ce portrait va être au point dans une heure. Lis, peins, mange, dors, bois ou fume, mais ne me fais pas entendre ton organe enchanteur. En ce moment, c'est comme si elle était là. Je la revois, triomphante, modeste et superbe à la fois. Il faut, je veux qu'elle apparaisse sur cette toile vivante et humaine comme si elle allait ouvrir la bouche, marcher vers nous et me dire merci, ainsi qu'elle l'a fait aujourd'hui avec un accent que nulle musique ne pourrait traduire.

Riaux gardait le silence ; il s'assit à côté de Montussan et le regarda peindre.

Le bohème, absorbé dans son inspiration, l'œil en feu, la bouche souriante, allait, sans se soucier de rien, ne songeant à quoi que ce soit et se laissant emporter par sa passion.

De temps à autre, il murmurait :

— C'est l'idéal ! c'est l'idéal.

Et l'image fidèle, merveilleuse, éblouissante de la jeune fille prenait forme avec une rapidité singulière. La fermeté des contours, la poésie dont il avait voulu l'entourer, le charme, la ressemblance, cette flamme des yeux dont il avait parlé, tout cela venait sous son pinceau, qui semblait mené par quelque main magique.

Sept heures sonnèrent. On n'y voyait presque plus. Montussan fit trois pas en arrière et s'écria :

— Demain matin, en deux temps, j'aurai fini.

Riaux été stupéfait de tant de facilité, de tant de génie, car il fallait vraiment du génie pour accomplir un pareil tour de force.

— Et maintenant, mon bon, laisse-moi serrer précieusement cette pochade en un coin.

— Tu appelles cela une pochade ? demanda Riaux.

— Pochade ou non je serais exaspéré qu'elle fût vue par un autre que par toi. Voilà qui est fait.

— Bien ! Mais à présent rends-moi le service de m'apprendre ce qui a pu causer l'immense joie dont tu es inondé.

Ce n'est pas, je suppose, le plaisir de marier les amoureux qui te fait pousser des cris sauvages et jeter ton chapeau au nez des vieux marbres.

— C'est cela et c'est autre chose.

— Autre chose ? Quoi ?

Montussan hésita. Puis il se mit à rire craintivement.

— C'est bête, ce que je vais te dire, murmura-t-il.

— Va toujours.

— Figure-toi que malgré la douleur qui étreint la pauvre Mme Largeval, chaque fois que le souvenir de son mari lui revient au cœur, j'ai été assez adroit pour lui faire envisager comme une nécessité le mariage de sa fille.

— Vraiment !

— Si tu savais ce que j'ai dépensé de diplomatie pour cela ! Enfin j'y suis parvenu. Elle en parle en pleurant, mais elle en parle.

— Eh bien ?

— Eh bien, mon cher, tu vas frémir. Avant que j'eusse nommé le jeune Gaston, comme elle me remerciait chaudement des services que nous lui avions rendus en collaboration avec l'oncle, elle m'a discrètement laissé entendre qu'elle n'aurait pas été trop surprise si je lui avais demandé la main de sa fille.

— Toi ! s'écria Riaux presque malgré lui.

— Oh ! comme tu as bien poussé ce *toi* ! dit Montussan avec un sourire un peu triste. Voilà un cri sincère. Mais il ne l'est pas plus que celui dont j'ai étonné l'oreille de la brave dame quand j'ai laissé échapper un moi ! également rempli de conviction.

Riaux crut devoir se reprendre et dire :

— Je n'ai pas voulu prétendre...

— Eh ! qu'importe, mon ami, l'idée que tu as eue. Crois-tu que je ne sois pas fixé sur ce point ? Moi ! vieille guenille usée jusqu'à la trame, moi qui n'ai jamais connu que les fanges de l'amour, moi dont l'existence, en dépit de ma volonté même, a été fatalement entraînée vers le mal, vers la paresse, moi le lâche, le bohême, le corrompu, effleurer d'une pensée de possession cette radieuse innocence ! Jamais ! jamais !

Me marier avec elle ! Condamner Geneviève à dix ou quinze ans de Montussan ! Quel crime a-t-elle commis pour lui infliger un pareil supplice ?

Le fils de mon père n'est bon qu'à se sacrifier pour cette enfant, et il sera loti d'une félicité parfaite si Geneviève lui doit seulement une année de bonheur.

Mais ai-je besoin de te chanter cette antienne ? Ce serait une infamie, ne le sais-tu pas aussi bien que moi, d'associer mon âge mûr, décrépit, à cette vaillante et splendide jeunesse !

— Et pourtant, tu l'aimes ?

— Eh bien ! oui, je l'aime, je l'aime, je l'aime : cette passion invraisemblable m'enveloppe et m'étouffe ; mais elle ne sera pas la plus forte. J'aurai fait au moins cela d'honnête dans ma vie que je saurai la cacher, la vaincre ou en mourir sans qu'elle s'en doute une seconde.

Ah ! si tu l'avais vue tout à l'heure, ce matin, je ne sais plus déjà quand cela s'est passé ; si tu l'avais vue lorsqu'elle s'est levée avec cette douce majesté qu'elle porte en elle, et qu'elle est venue à moi la main tendue, le front illuminé par son amour...

— Son amour pour l'autre...

— Eh ! tais-toi donc. Elle m'a souri si doucement en pressant mes doigts avec une effusion qui me fait encore frissonner, puis elle m'a dit :

— Vous êtes bon comme mon pauvre père. Je vous remercie, et je vais bien vous aimer pour vous récompenser.

— Et cela t'a suffi ?

— Certainement, cela m'a suffi.

— Tu n'es pas jaloux de l'autre ?

— Riaux, tu es un méchant. Riaux, tu me feras mettre en colère. Je me contentais de ce bonheur et tu viens souffler sur le feu qui m'embrase. Tais-toi ou je vais te détester. Tiens ! sais-tu ce que tu as de mieux à faire ? Envoie chercher du punch. Il me faut du punch à flots, du punch toute la nuit, jusqu'à demain et tu me laisseras seul ici avec mon grand consolateur.

(*A suivre.*) CAMILLE DEBANS.